|  |
| --- |
| SAISINE DU COMITE TECHNIQUE DU ………….  CONDITIONS D’ACCUEIL D’UN APPRENTI |



COLLECTIVITE :…………………………………..

LA COLLECTIVITE :

Effectif de la collectivité :

Titulaires : ….. Stagiaires : ….. Contractuels Droit public : ….. Contractuels Droit privé : …..

La collectivité dispose-t-elle d’un assistant de prévention ? oui  non 

La collectivité a-t-elle établi son Document Unique ? oui  non 

La collectivité accueille-t-elle d’autres apprentis oui  non  Si oui combien …..

La collectivité a-t-elle déjà précédemment accueilli des apprentis ? oui  non 

L’APPRENTI

Age de l'apprenti : …… ans. Si mineur, l’avis de l’ACFI a-t-il été sollicité ? oui  non 

L'apprenti est-il reconnu travailleur handicapé (RQTH) oui  non 

Spécialité et niveau du diplôme préparé :………………..

Année scolaire : ………………

Contrat du………………………au………………

CONDITIONS D'ACCUEIL :

Service concerné : …………………………

Un accueil santé et sécurité au travail est-il prévu ? oui  non 

Détail des missions sur lesquelles l’apprenti sera amené à intervenir :

Horaires de travail

Lundi :

Mardi :

Mercredi :

Jeudi :

Vendredi :

Samedi

Environnement de travail (atelier, bureau, ...)

Produits, outils et matériels que l’apprenti sera amené à manipuler :

Conditions d’hygiène et de sécurité (EPI, installations sanitaires, trousse de secours, entretien du matériel, ...) :

MAÎTRE(s) D’APPRENTISSAGE :

Grade :……………..

Ancienneté dans la fonction publique : ……. Ancienneté dans la collectivité : …….

Qualification (diplôme/expérience) :

Le maître d’apprentissage a-t-il déjà exercé cette fonction précédemment ? oui  non 

Fait à …………., le 16 juin 2017.

L’autorité territoriale,